

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3033

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Ecully

objet : Aménagement de carrefours boulevard du Valvert - route de Paris et boulevard du Valvert, avenue Franklin Roosevelt - chemin de la Forestière - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Benelkadi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérmian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3033**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Ecully

objet : **Aménagement de carrefours boulevard du Valvert - route de Paris et boulevard du Valvert, avenue Franklin Roosevelt - chemin de la Forestière - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine envisage des travaux de mise en sécurité des tunnels du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL). La Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers (CNESOR), réunie le 22 avril 2010, a émis un avis favorable aux travaux projetés. Toutefois, la Commission a estimé nécessaire d'engager préalablement des travaux visant la recherche d'une réduction des situations de congestion du trafic en tunnel.

C'est ainsi que la Communauté urbaine a programmé l'aménagement de 2 carrefours à Ecully devant permettre de fluidifier la sortie du BPNL et, notamment, le tunnel de la Duchère et d'éviter autant que possible la rétention des véhicules. Il s'agit des carrefours :

- boulevard du Valvert (RD 42E)/route de Paris (RD 307),
- boulevard du Valvert (RD 42E)/avenue Franklin Roosevelt/chemin de la Forestière.

Ce projet consiste principalement en une reprise des ilots et une modification de la signalisation lumineuse.

Ce projet d'aménagement relève simultanément de la compétence de 2 maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Compte tenu des caractéristiques propres à l'opération, en termes d'unité fonctionnelle, de contraintes techniques, de calendrier, le Département du Rhône et la Communauté urbaine ont décidé de désigner un maître d'ouvrage unique, en application de l'article 2-II de ladite loi.

L'opération sera donc réalisée par la Communauté urbaine, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec le Département.

Le coût estimatif ressort à 420 000 € TTC. L'enveloppe financière prévisionnelle comprend l'ensemble des coûts directs et indirects de l'opération.

La convention de décroisement conclue entre la Communauté urbaine et le Département le 17 novembre 1999 prévoit par son article 2.5 : *"Dans le cas où un aménagement réalisé à l'initiative de l'une des collectivités aurait des incidences sur le domaine de compétence de l'autre collectivité, l'accord de cette dernière sera sollicité et la charge financière correspondante sera assumée par la collectivité demanderesse de l'aménagement."*

En conséquence, cette opération répondant à la demande de la Communauté urbaine de fluidifier le trafic en sortie du BPNL, le coût des travaux sera supporté par la Communauté urbaine.

Après la réception des travaux, la Communauté urbaine procédera à la remise des ouvrages concernant les routes départementales au Département ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'opération d'aménagement des carrefours boulevard du Valvert (RD 42E) - route de Paris (RD 307) et boulevard du Valvert (RD 42E) - avenue Franklin Roosevelt - chemin de la Forestière à Ecully réalisée par la Communauté urbaine de Lyon, maître d'ouvrage unique,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le Département du Rhône définissant les conditions de la maîtrise d'ouvrage unique.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, sur l'opération n° OP12O1443, individualisée le 11 mai 2009 pour un montant de 450 000 € TTC.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2315 - fonction 822 - opération n° OP12O1443.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.